



Bulletin d'adhésion à l'association 'Les Hacktivateurs'

Important : L'adhésion s'entend en votre nom propre. La demande d'adhésion sera prise en compte après signature du présent bulletin d'adhésion et de la charte déontologique jointe. L'adhésion ne sera effective que si elle est accompagnée de son règlement. La cotisation donne accès aux services indiqués sur la page suivante.

1. Vos informations personnelles

Civilité Nom Prénom

Adresse

Code Postal Ville

Téléphone e-mail

Twitter handle @..... LinkedIn profile

2. Votre entreprise / organisation

Raison Sociale Activité

Votre fonction

3. Votre adhésion

Je souhaite adhérer en tant que membre actif des Hacktivateurs (cochez la case)

Je souhaite jouer un rôle actif dans l'association les Hacktivateurs en qualité de :

Préciser le rôle souhaité :

Commentaires :

.....

.....

.....

Bulletin à renvoyer avec le règlement (chèque ou virement) correspondant au montant de la cotisation annuelle : 56 € quelle que soit la date de l'inscription au cours de l'année

*par courrier à **Les Hacktivateurs c/o Olivier Leclerc - 45 rue des Ecoles 91700 Sainte Genevieve des Bois***

ou par mail à : les.hacktivateurs@gmail.com

IBAN = FR76 1027 8062 7600 0206 8100 155

je déclare avoir pris connaissance et accepter de respecter les termes de la charte déontologique Les Hacktivateurs jointe au présent bulletin. En cas de non respect, le conseil d'administration de l'Association pourra procéder à la résiliation de mon adhésion.

CHARTRE DEONTOLOGIQUE DES MEMBRES DE L'ASSOCIATION « Les HACKTIVATEURS »

Important : Merci de bien vouloir signer ce document pour confirmer votre adhésion.

Tout membre « *Hacktivateur* » s'engage à :

TITRE I : ETHIQUE ASSOCIATIVE

Art. 1 : participer aux activités de l'Association en respectant son objet social et l'esprit de l'association

Art.2 : assurer des rapports de confiance, de bienveillance et d'ouverture avec les autres membres de l'association

Art.3 : respecter les décisions de l'Assemblée Générale de l'Association

Art.4 : en cas de litige entre membres, dans le cadre des activités de l'Association, rechercher d'abord une solution amiable. En cas de besoin solliciter l'arbitrage du bureau de l'Association.

TITRE II : RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES

Art.1 : ne pas démarcher de prospects et clients au nom ou de la part de l'Association ou dans le cadre de l'Association

Art.2 : ne pas se recommander des entreprises et personnes adhérentes de l'Association

Art.3 : ne pas faire de proposition de services pour l'Association en dehors de celles décidées par le Conseil d'Administration et entérinées par l'Assemblée Générale (conférences, ateliers...)

Art.5 : donner des informations précises et objectives sur les formations, séances de travail, soumissions qu'il a effectuées dans le cadre de l'Association

Art.6 : s'interdire de pratiquer toute démarche commerciale dans le cadre des actions organisées par l'Association, en particulier auprès des clients potentiels, membres de l'Association

Art 7 : s'interdire de divulguer toute information pouvant nuire à l'intégrité de l'Association ou à l'un de ses membres

Signature

Les services des Hactivateurs

Nature des services

membres

56 €

Accès à l'ensemble des outils de veille et d'information



Tarif adhérent (- 25% à 50%) sur toutes manifestations *



Accès à la base documentaire sur le site Internet



Accès au forum (FAQ, réponses aux questions)



Participation aux afterworks mensuels dans la limite des places disponibles (tous les 2emes lundis de chaque mois, hors août)



Participation à des ateliers thématiques dans la limite des places disponibles



* Conférences, ateliers, séminaires...